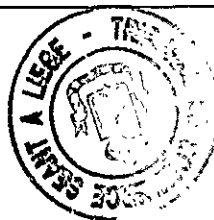




Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



13194348



Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **LES DEPANNEURS REUNIS - LA RENAISSANCE**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITE

Siège : Rue Dieudonné Defrance, 54 à 4020 LIEGE

N° d'entreprise : 0420.615.160

Objet de l'acte : Nomination de co-gérants

Ce 29 novembre 2013 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LES DEPANNEURS REUNIS - LA RENAISSANCE.

BUREAU

La séance est ouverte à 10h, sous la présidence de Monsieur Yves FENIX.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Il est constaté que l'intégralité du capital social est représentée.

EXPOSE

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Deux assemblées générales se sont tenues en date du 6 février 2012 et du 30 mai 2012. Elles avaient pour objet la nomination en tant que gérantes des SPRL EVOMAX et FYMACO. Suite à une interpellation du Ministère du transport, une précision doit y être apportée. La SPRL FYMACO est représentée par Monsieur Yves FENIX et la SPRL EVOMAX est représentée par Monsieur Massimo NUCERA. Ces sociétés sont toutes deux désignées sociétés co-gérantes de la SPRL les Dépanneurs Réunis - La Renaissance. Les publications intervenues en date du 2 mars 2012 et du 14 juin 2012 doivent donc être précisées.

I. pour pouvoir délibérer valablement sur son ordre du jour, la présente assemblée doit réunir le quorum stipulé dans les statuts.

II. l'intégralité des parts existantes étant représentées, il ne doit pas être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations et l'assemblée est en droit de délibérer et de statuer valablement sur son ordre du jour.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Cet exposé est vérifié par la présente et est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour qu'elle aborde ensuite.

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

RESOLUTIONS

L'assemblée précise que la SPRL FYMACO, gérante, est représentée par Monsieur Yves Fénix et que la SPRL EVOMAX, gérante, est représentée par Monsieur Massimo NUCERA.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Dont procès-verbal.

Le Président

Yves FENIX
Le Président

Massimo NUCERA
Le Secrétaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/12/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature